

LE SNEPAP, LE SYNDICAT QUI A PORTÉ LA CRÉATION ET LA STRUCTURATION DES SPIP D'AUJOURD'HUI

1980

Théorisation de ce qu'allait devenir les SPIP en 1999

Pour favoriser le développement de la probation en France

⇒ Le SNEPAP milite pour la fusion MO / MF dans un service unique départemental, autonome par rapport au chef d'établissement et au JAP. Une structure propre avec une hiérarchie propre.

1986
Création des fonctions du Directeur de probation

obtenue par le SNEPAP
⇒ Si le statut n'existe pas encore, c'est le début de la répartition des compétences entre les missions du JAP et les missions administratives

1988/1989

Expérimentation de la fusion des MO (Comités de Probation et d'Assistance aux libérés - CPAL) et des Services sociaux de MF

⇒ obtenue par le SNEPAP dans une dizaine de sites pilotes, avec à leur tête un Directeur de probation

1993

Créations du corps des Chefs de Service d'Insertion et de Probation (fonctionnel de catégorie B) et Création du corps de Conseiller d'Insertion et de Probation composé des seuls éducateurs pénitentiaires

⇒ Le SNEPAP œuvrera pour l'égalité de traitement entre les CIP et les ASS et obtiendra l'IFPIP. Il démontrera, plus tard, l'expertise professionnelle des CIP et définira le cœur de métier: le champ pénal et le travail sur les faits.

1999
Naissance des SPIP

En tant que services départementaux, avec à leur tête, l'emploi (et non le corps) de Directeur de SPIP, agent issu du vivier des CSIP. Idée portée uniquement par le SNEPAP

2010
Unification du corps des CIP

les ASS exerçant les fonctions de CIP et CIP deviennent les CPIP.
⇒ Revendication portée depuis 17 ans par le SNEPAP

2014
Retour du Comité Technique SPIP

Le SNEPAP a milité pour qu'une instance de dialogue sociale spécifique au SPIP soit réinstaurée

2007

Création du corps et du statut des DPIP

Extinction des CSIP et ouverture des concours nationaux de DPIP aux externes.
⇒ Le SNEPAP poursuit néanmoins la lutte pour la reconnaissance d'un véritable statut et l'accès à la catégorie A+

2010/2013

Les débuts de la pluridisciplinarité dans les SPIP

⇒ Le SNEPAP appelle depuis longtemps à l'élaboration d'équipes pluridisciplinaires qui émerge avec l'arrivée en 2010 des agents PSE en SPIP et en 2013, des psychologues.

2019
Accès à la catégorie A des CPIP

Seule OS sur ce sujet jusqu'en 2018, le SNEPAP vise leur accès à la catégorie A. Le SNEPAP milite pour l'accès au A type et la reconnaissance de la spécificité métier des CPIP, notamment au travers du prisme criminologique

2021

Participation à l'élaboration des doctrines : surveillant acteur, SAS et modules de respect.

2017
Elaboration du RPO1

Le SNEPAP milite pour la mise en œuvre d'une méthode d'évaluation et d'intervention dans les SPIP et à contribué au RPO1 qui va dans ce sens. Elle doit s'accompagner de l'élaboration d'outils opérationnels.

Création du corps des psychologues

Syndicat majoritaire chez les Agents Non Titulaires, le SNEPAP a toujours milité pour la création du corps des psychologues et la défense de leur condition d'intégration. Plus largement le SNEPAP porte les problématiques des ANT de l'Administration Pénitentiaire.

Elaboration du RPO3

Depuis sa naissance, le SNEPAP milite pour des conditions de travail respectueuses des agents et adaptées à leurs missions. L'évaluation des charges de service et la création des organigrammes des services est un leit-motiv.
⇒ Le RPO3 est actuellement en discussion à la DAP.

2022

Expérimentations des surveillants acteurs et inclusion dans l'animation des Actions Collectives

Le SNEPAP est convaincu de la nécessaire évolution du métier des personnels de surveillance : élargissement de leur champ de compétence :
⇒ le surveillant doit être reconnu comme un interlocuteur privilégié dont l'avis doit être systématiquement recueilli.
⇒ En SPIP leurs missions doivent dépasser la simple surveillance électronique.

Dotation de Greffe dans les SPIP

⇒ Revendication portée par le SNEPAP afin de consacrer le SPIP comme service de l'exécution de la peine et du suivi des mesures restrictives de liberté. Ce qui participerait également à la valorisation des connaissances acquises par les personnels de surveillance et les personnels administratifs en SPIP.
➢ Cet élément est l'un des objectifs inscrits à la fiche de poste de la chargée de mission nommée en juillet 2022 à la DAP.

LE SYNDICAT A L'ORIGINE DE LA MODÉLISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

